



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mardi 13 mars 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle étaient présents :

Monsieur Mario Lasalle, maire de Crabtree, Monsieur Roland Charest, maire de Saint-Pierre, Madame Claudia Bertinotti, conseillère de Joliette, Monsieur Marc Corriveau, maire de Saint-Thomas, Monsieur Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, Monsieur François Desrochers, maire de Saint-Ambroise-de-Kildare, Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes, Madame Françoise Boudrias, mairesse de Sainte-Mélanie, Madame Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Était également présent Monsieur Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

052-03-2018

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Roland Charest et unanimement résolu que la séance débute à 19 h 30.

053-03-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc Corriveau, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance ordinaire du 13 février 2018
4. Période de questions
5. Administration générale
 - 5.1 Approbation des déboursés et des comptes fournisseurs
 - 5.2 Résiliation de l'entente pour le transport des prélèvements – Centre d'action bénévole Émilie-Garnelin
 - 5.3 Octroi de contrat – firme Adaptech – programme RénoRégion
 - 5.4 Octroi de contrat – firme Adaptech – programme d'adaptation de domicile
 - 5.5 Frais pour les services de la Sûreté du Québec
6. Aménagement
 - 6.1 Adoption du budget de transition 2018 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
7. Transport
 - 7.1 Perception des revenus usagers – réseau urbain
 - 7.2 Modification des avances bimensuelles au transporteur Groupe Gaudreault – division La Berlinoise
8. GMR
 - 8.1 Appels d'offres – gestion des matières résiduelles
9. Rapport(s), compte(s) rendu(s) et bilan(s) déposé(s)
 - 9.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 1^{er} février 2018 du comité administratif
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la séance



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

054-03-2018

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018

Il est proposé par Mme Suzanne Dauphin, appuyée par M. Mario Lasalle et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du 13 février 2018 soit adopté tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux élus.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

055-03-2018

5.1 APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu d'autoriser les déboursés effectués au montant de 70 305,52 \$, tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les salaires et les paiements en ligne.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante, au montant de 1 524 483,89 \$ et en autorise le paiement.

056-03-2018

5.2 RÉILIATION DE L'ENTENTE POUR LE TRANSPORT DES PRÉLÈVEMENTS – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN

Il est proposé par M. Mario Lasalle, appuyé par Mme Françoise Boudrias et unanimement résolu de résilier, d'un commun accord, l'entente intervenue entre la MRC de Joliette et le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin pour le transport des prélèvements et ce, à compter du 24 mars 2018. Les services exécutés par le CABEG seront défrayés jusqu'à cette même date.

057-03-2018

5.3 OCTROI DE CONTRAT – FIRME ADAPTECH – PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette est mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la livraison du programme Rénorégion ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit s'adjoindre les services d'un inspecteur accrédité pour le traitement d'une partie des dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions d'honoraires professionnels à payer sont inférieures à 25 000 \$ pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par M. Marc Corriveau et unanimement résolu :

- 1- De retenir les services de la firme Adaptech pour l'exécution complète du contrat pour la livraison du Programme RénoRégion de la SHQ pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 ;
- 2- Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer le contrat de service.

058-03-2018

5.4 OCTROI DE CONTRAT- FIRME ADAPTECH – PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette est mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la livraison du Programme d'adaptation de domicile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit s'adjoindre les services d'un inspecteur accrédité pour le traitement d'une partie des dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions d'honoraires professionnels à payer sont inférieures à 25 000 \$ pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Corriveau, appuyé par M. Robert Bibeau et unanimement résolu :



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

- 1- De retenir les services de la firme Adaptech pour l'exécution complète du contrat pour la livraison du Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la SHQ pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 ;
- 2- Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer le contrat de service.

059-03-2018

5.5 FRAIS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT QUE les frais pour les services de la Sûreté du Québec ont augmenté en moyenne de 7 % alors que le ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, annonçait le 20 décembre 2017, une aide financière de 22,8 M\$ afin de réduire à environ 3 % la hausse à absorber par les municipalités du Québec qui assument 53 % de la facture ;
- CONSIDÉRANT QUE les montants à payer ont été transmis aux municipalités en janvier 2018 soit, bien au-delà du délai pour l'adoption de leur budget ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif de la MRC de Joliette à sa rencontre du 5 mars 2018 par sa résolution numéro CA036-03-2018 ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claudia Bertinotti, appuyée par M. Mario Lasalle et unanimement résolu :
- 1- De dénoncer l'augmentation de plus du double de ce qui avait été annoncé ;
 - 2- De demander que soit mis en place un plafond sur la somme payable par les municipalités à 50 % et que soit limitée à l'inflation toute hausse de la facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;
 - 3- De faire parvenir cette résolution au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux.

6. AMÉNAGEMENT

060-03-2018

6.1 ADOPTION DU BUDGET DE TRANSITION 2018 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a résolu, en octobre 2015, de signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière;
- CONSIDÉRANT QUE le MFFP a indiqué, par écrit, que les MRC pourront maintenir les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) en place même si le renouvellement du programme n'est pas officialisé;
- CONSIDÉRANT QUE le MFFP a indiqué, par écrit, que les sommes résiduelles du budget 2017-2018 du PADF pourront servir à supporter les activités de la Table GIRT au-delà du 31 mars 2018;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir un budget de transition d'ici le renouvellement officiel du PADF;
- CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel de l'année 2017-2018 est estimé à 36 943 \$;
- CONSIDÉRANT QUE le budget de transition respecte les dispositions prévues au cadre normatif du PADF et prévoit des dépenses totalisant 31 310 \$ pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyé par M. Marc Corriveau et unanimement résolu :
- 1- D'adopter le budget transitoire du 1^{er} avril au 30 juin 2018 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière ;
 - 2- Que copie électronique et copie conforme de la présente résolution soient transmises au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

- 3- D'autoriser la MRC de Matawinie à maintenir les activités de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire 062 advenant que les sommes attendues du nouveau programme du MFFP ne soient pas disponibles au 1^{er} juillet 2018.

7. TRANSPORT

061-03-2018

7.1 PERCEPTION DES REVENUS USAGERS – RÉSEAU URBAIN

- CONSIDÉRANT QUE le système de perception électronique pour le réseau urbain a été acheté à la fin de l'année 2007 ;
- CONSIDÉRANT QUE la désuétude du système occasionne des problématiques récurrentes que le fournisseur a négligé de réparer ;
- CONSIDÉRANT QUE le coût annuel d'entretien pour l'exploitation du système est de 40 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE l'entente pour l'entretien des logiciels et composantes matérielles avec ITSMAX Solutions inc. prend fin le 30 avril 2018 ;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité de transport, à sa rencontre du 12 février dernier, recommande de ne pas reconduire le contrat avec ITSMAX Solutions inc. et de revenir au titre de transport papier ;
- CONSIDÉRANT QUE le coût annuel pour l'impression des titres de transport papier ainsi que pour un système de géolocalisation est estimé à 9 600 \$;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Suzanne Dauphin et unanimement résolu :
- 1- De ne pas renouveler le contrat d'entretien avec ITSMAX Solutions inc. qui se termine le 30 avril 2018 ;
 - 2- De revenir au titre de transport papier et d'utiliser les équipements actuels afin de percevoir les revenus en argent dans les autobus ;
 - 3- De procéder à l'implantation d'un système de géolocalisation dans les véhicules.

062-03-2018

7.2 MODIFICATION DES AVANCES BIMENSUELLES AU TRANSPORTEUR GROUPE GAUDREULT – DIVISION LA BERLINOISE

- CONSIDÉRANT QUE l'achalandage sur le réseau du transport adapté a considérablement augmenté ;
- CONSIDÉRANT QUE cette augmentation entraîne une utilisation grandissante des minibus ;
- CONSIDÉRANT QUE les avances bimensuelles effectuées au transporteur ne reflètent plus la réalité ;
- CONSIDÉRANT QUE l'indexation du taux horaire au 1^{er} janvier 2018 ne fait qu'accroître l'écart ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu :

De majorer le montant des avances bimensuelles selon le tableau ci-dessous à compter du mois de mai 2018 :

	15 DU MOIS	30 DU MOIS	TOTAL
VÉHICULE #1	9 000 \$	9 000 \$	18 000 \$
VÉHICULE # 2	5 500 \$	5 500 \$	11 000 \$
VÉHICULES AUTRES	13 000 \$	13 000 \$	26 000 \$
TOTAL	27 500 \$	27 500 \$	55 000 \$



No de résolution

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

8. GMR

063-03-2018

8.1 APPELS D'OFFRES – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par M. Marc Corriveau, appuyé par Mme Claudia Bertinotti et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jacques Bussièrès, à procéder à deux appels d'offres publics pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques putrescibles ainsi que pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective.

9. RAPPORT(S), COMPTE(S) RENDU(S) ET BILAN(S) DÉPOSÉ(S)

9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2018 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Les membres prennent acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du procès-verbal du CA du 1^{er} février 2018.

10. VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil.

064-03-2018

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Marc Corriveau, appuyé par M. Robert Bibeau et unanimement résolu que la séance soit levée à 19 h 44.


Alain Bellemare, préfet


Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier